



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

AFFAIRE DE L'« ARCTIC SUNRISE »
(ROYAUME DES PAYS-BAS c. FÉDÉRATION DE RUSSIE)

**LA DÉCLARATION SOLENNELLE DU JUGE AD HOC SERA FAITE EN
AUDIENCE PUBLIQUE LE LUNDI 4 NOVEMBRE**

Le Tribunal tiendra une brève audience publique en l'Affaire de l'« Arctic Sunrise » (Royaume des Pays-Bas c. Fédération de Russie) le lundi 4 novembre 2013 à 15 heures.

Au cours de cette audience, M. David Anderson, Juge *ad hoc* désigné par le Royaume des Pays-Bas, fera la déclaration solennelle requise en vertu de l'article 9 du Règlement du Tribunal.

Pour assister à l'audience

L'audience se tiendra dans la salle d'audience principale du Tribunal et est ouverte au public. Les représentants des corps diplomatique et consulaire qui souhaitent assister à l'audience sont priés de contacter le [Bureau du Protocole](#) du Tribunal. Les membres du public qui souhaitent y assister sont priés de [s'inscrire](#) au préalable auprès du Service de presse. Les représentants de la presse sont priés de [s'inscrire](#) au préalable auprès du Service de presse en utilisant le formulaire d'accréditation qui est disponible sur le [site Internet](#) du Tribunal.

Diffusion sur Internet

L'audience sera diffusée [en direct](#) sur le site Internet du Tribunal. Une webémission enregistrée de l'audience sera disponible dans les [archives des webémissions](#).

NB. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (www.tidm.org ou www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal.
S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org